

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 MAI 2013

PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Julien DURAND, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY,

Excusés : Diény DURAND, (Pouvoir à Julien Durand)

Absents : Stéphane BOUVERET,

SECRETAIRE: Julien DURAND

Le compte-rendu de la séance précédente du 28 mars 2013 est adopté avec les modifications suivantes :

VII° - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013
--

...

LES SUBVENTIONS aux Associations ont été abondées pour un total de 400 € dont :

- *Amicale des donneurs de sang = 50 €*
- *Automne musical = 50 €*
- *ADMR = 50 €*
- *Association bienveillance à la Maison de Retraite de St Jean de Losne = 50 €*
- *Lutte contre le cancer = 150 €*
- *Dotations aux Jeunes Diplômés selon demande*

Compte-rendu de la séance du 03 mai 2013

I° - ETAT DES TRAVAUX DE VOIRIE
--

1. Les travaux d'écoulement des eaux pluviales et chemin piétonnier de la route de Saint François sont terminés. Les eaux s'écoulent maintenant correctement et le chemin sous lesquelles sont les nouvelles canalisations sur le côté droit de la route est gravillonné entre les numéros 6 et 16 de la route.
2. La route de l'étang du Milieu est en cours de reconstruction sur une centaine de mètres dans la montée des Rotures, une largeur de chaussée totale de 4m avec une profondeur de 70 cm est prévue pour permettre le croisement de véhicules, le goudronnage bicouche sera réduit à une largeur de 3 mètres comme sur la route actuelle et le virage sera reconditionné.
3. La réception des travaux sera organisée avec le Conseil et la DDT de Beaune qui supervise actuellement les travaux.



II° - RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL

1. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil, il manque des éléments chiffrés d'agences de location pour avoir une idée précise de la rentabilité de cette opération.
2. Il nous a été conseillé de mettre cet appartement en location selon le principe d'un bail précaire renouvelable d'année en année, pour pouvoir disposer éventuellement du bâtiment si besoin futur.

III° - AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Dispositions pour mises en place d'emplacements cinéraires dans le cimetière.

Parmi les solutions proposées, urnes enterrées, urnes murales et monument cinéraire, le Conseil retient la proposition de monument de 10 emplacements avec Jardin du Souvenir incorporé. Emprise au sol 2,00 m x 1,60 m x 0,60 m.

Table de cérémonie en granit Gris Zéphir, portes en granit Rose Mapple

Le Devis N°3 du 10 Avril 2013 de l'entreprise Giraudet Marbrerie est accepté pour un montant total de 5 000 euros TTC, avec socle assise en béton.

Le prix de chaque concession cinéraire pour un casier à 2 urnes est fixé comme suit:

Concession de 30 ans = 520 euros

Concession de 50 ans = 750 euros

Deuxième ouverture du casier = 60 euros

Renouvellement de concession = 250 euros

Dispersion des cendres = Gratuit

La pose est prévue dans l'angle gauche du cimetière par rapport à l'entrée, côté route.

Le règlement du cimetière sera remis à jour en tenant compte de ces nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à établir la commande à la société Giraudet Marbrerie pour ces travaux pour un montant de 5 000 euros TTC, à modifier le règlement et à mettre à jour les prix des concessions.

IX° - DELIBERATIONS

1. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la délibération de la commune de Brazey-en-Plaine qui confirme son adhésion à la Communauté de Communes Rives de Saône à partir de janvier 2014.
2. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la délibération N° 049-2013 de la Communauté de Communes Rives de Saône qui transmet en Préfecture la composition du prochain Conseil Communautaire pour 2014. Cette délibération doit être soumise à chaque Conseil Municipal pour être validée au plus tard le 20 juin.



S A M E R E Y
21170

3. Le nombre de conseillers défini par le Conseil Communautaire du 20 mars 2013 et qui sera mis en place à partir des élections municipales de 2014 est fixé à un maximum à 63 conseillers. La commune de Samerey sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui aura voix délibérative en cas d'absence du titulaire

4. Les conseillers communautaires seront élus en même temps que les conseillers municipaux en 2014. Une note est remise à chaque élu, qui précise les nouvelles dispositions concernant les élections communales de 2014. (La Vie Communale N° 1014 de mai 2013)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération et autorise le Maire à établir la délibération correspondante pour la commune de Samerey et à la transmettre à la Communauté de Communes Rives de Saône.

IX° - QUESTIONS DIVERSES

1. La société de chasse de Samerey a officialisé sa demande de pose d'une cabane de chasse de 20 m² avec une autorisation préalable en cours de validation à la DDT Beaune. Les règles de sécurité de la chasse par rapport aux affouagistes seront rappelées aux chasseurs en début de saison prochaine.
2. La vente du bois sur pied de la coupe blanche N°6 aura lieu à Chalon/Saône la 18 juin. Le Conseil décide de laisser à l'ONF la fixation du prix de retrait du lot 130146 représentant 139 futaies (120 chênes, 18 frênes, 1 tilleul), soit un total en volume de 441 m³ sur écorce.

RAPPEL : Le Conseil rappelle que le débardage des affouages doit être terminé au plus tard le 15 août.

3. Le Conseil rappelle qu'un arrêté avait été pris en son temps pour limiter les brûlages dans le village. (Pas de brûlage de déchets ménagers ou toxiques). Un arrêté préfectoral précise également les conditions de respect de chacun vis-à-vis des habitations et des riverains.
4. Les classes de CM1-CM2 de Laperrière et CE2-CM1 de Samerey organisent une journée scolaire commune le lundi 6 mai à Samerey dans le cadre d'un projet de la région Bourgogne. Les 3 salles de la mairie et de l'école seront occupées et un piquenique aura lieu le midi sur le terrain derrière la mairie. Gabriel Moulin et le Maire organiseront les salles et la tonte de l'herbe samedi matin 4 mai.
5. Le Maire informe le Conseil du comptage manuel des habitants, au 01 mai 2013, le village compte 160 habitants. Bienvenue aux nouveaux arrivants. 32 enfants/ jeunes sont en âge scolaire, dont 14 sont scolarisés dans notre RPI. Le recensement de notre population est programmé pour début 2014.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:30 heures